

CONCOURS ITRF 2004

ASI EXTERNE – BAP F

« Assistant de Bibliothèque et de Documentation »

• *Vendredi 2 juillet 2004 – 9h 12h*

DOSSIER TECHNIQUE

ASI externe 2004

1 – Vous étudierez les documents réunis dans le dossier ci-joint en dégagant les idées force qui y sont développées

Votre synthèse ne dépassera pas deux pages

2 – En vous appuyant sur les textes proposés et sur vos propres connaissances, vous rédigerez une note sur la mise en place des formations à la méthodologie documentaire dans un établissement :

- principes
- modalités pratiques
- outils

Votre analyse et les propositions qu'elle formulera ne dépassera pas trois pages

EXTRAITS D'UNE PRESENTATION DU DISPOSITIF LMD

Description du dispositif
- Généralités

- Les dispositions nationales -

- une architecture des études fondée sur les 3 grades :

LICENCE

MASTER

DOCTORAT

- une organisation des formations en semestres et en unités d'enseignement (U.E.)
- la mise en œuvre du système européen de crédits capitalisables et transférables dit « système européen de crédits ECTS »
- la mise en œuvre, en cas de mobilité internationale, d'une annexe descriptive au diplôme (dite « **supplément au diplôme** ») afin d'assurer la transférabilité des connaissances et aptitudes acquises

CPU - MAUE Juin 2002

Description du dispositif
- Généralités

Modification de la structure de l'offre de formation

Rénovation des pratiques pédagogiques

Conséquences sur le dispositif d'enseignement supérieur

Amélioration de l'accueil et de l'accompagnement de l'étudiant

Évolution des procédures d'habilitation et d'évaluation

CPU - MAUE Juin 2002

Description du dispositif
- Modification de la structure de l'offre de formation

Des parcours de formation diversifiés

Passage d'une logique de parcours obligés à une logique de parcours plus fluides avec une part accrue d'individualisation :

- ⇒ construits par les équipes de formation
- ⇒ intégrant des approches transdisciplinaires et pluridisciplinaires
- ⇒ professionnalisants

CPU - MAUE Juin 2002

Description du dispositif
- Modification de la structure de l'offre de formation

Des parcours de formation adaptés

> qui permettent :

- l'orientation progressive de l'étudiant, en fonction de son projet professionnel ou personnel
- la prise en compte de la diversité des publics et de leurs besoins

> qui intègrent :

- l'acquisition de compétences transversales notamment la maîtrise des langues vivantes étrangères, des outils informatiques, des outils d'information et de communication...

> qui facilitent :

- la validation des acquis de l'expérience personnelle et professionnelle et validation des études supérieures en France et à l'étranger

CPU - MAUE Juin 2002

Description du dispositif
- Rénovation des pratiques pédagogiques

Conduire des projets pédagogiques en généralisant le travail en équipe des enseignants chercheurs et des enseignants

Dispenser la méthodologie du travail universitaire

S'appuyer sur les espaces pédagogiques et les centres de ressources (salles libres accès, bibliothèques, lieux d'auto formation, serveurs, plates formes technologiques...)

Adapter les pratiques à la diversité des publics

Apprendre par le E-learning et le FOAD

Utiliser les TICE dans les pratiques pédagogiques

CPU - MAUE Juin 2002

Description du dispositif
- Rénovation des pratiques pédagogiques

↔

↙

↗

Apprendre différemment

CPU - MAUE Juin 2002

La place de la bibliothèque dans la formation documentaire à l'université

Jean-Pierre Devroey

Professeur d'histoire à l'Université libre de Bruxelles

Directeur des Bibliothèques

(...)

Qu'entend-on par formation documentaire?

En 1995, nous définissions la formation documentaire comme "l'apprentissage du recueil de documentation". En anglais, on parle de *library user education* ou encore de *library instruction* : apprendre aux lecteurs à utiliser les ressources de la bibliothèque de manière efficace (comment identifier le besoin d'information et ensuite comment trouver, évaluer et sélectionner la meilleure information pour répondre au besoin.). Nous notions également que ces "objectifs classiques (...) (comment utiliser le livre, comment utiliser la bibliothèque ?) étaient (...) aujourd'hui en partie dépassés par la rapidité du changement technologique". Pour être à jour, les objectifs de formation doivent inclure la dimension électronique de l'information. C'était déjà chose faite dès le début des années '90, où s'est forgé aux États-Unis le concept d'*information literacy*. Devenir *information-literate*, c'est :

- être capable d'identifier un besoin d'information et
- de localiser, évaluer et utiliser effectivement l'information nécessaire.

Ceux qui sont *information-literate* ont **appris à apprendre**, parce qu'ils savent :

- comment le savoir est organisé,
- comment trouver l'information,
- comment exploiter l'information de façon telle que d'autres puissent apprendre de leur travail.

Ce sont des personnes prêtes pour un apprentissage permanent, durant toute leur vie, car elles sont capables de toujours trouver l'information dont elles ont besoin pour effectuer une tâche ou prendre une décision. On voit que nous sommes fort loin de l'apprentissage des simples gestes à connaître pour trouver une information dans l'univers numérique !

L'initiation à un moteur de recherche ou à une interface homme machine précède d'ailleurs de beaucoup les premiers pas de l'étudiant dans l'Université ou sa bibliothèque. L'effet de découverte est perdu suite à la banalisation des NTIC et à leur assimilation non structurée par les étudiants, sans pour autant que les enseignants aient pris le relais pour formaliser ces matières. On doit sans doute parler à ce propos de "compétence illusoire". Cette situation conduit à une montée de l'amateurisme. On remarque cependant que le nombre et la fréquentation des formations spécifiques réalisées à la demande des enseignants augmentent

La prochaine génération d'enseignants, qui maîtrisera les technologies de l'information, reprendra-t-elle en charge la formation documentaire, à la place des bibliothécaires? (...)

Enfin de nouveaux acteurs interviennent dans la formation à l'information :

- des centres informatiques, qui gèrent le réseau et les serveurs d'information universitaires,
- des nouveaux services mis sur pied pour développer les enseignements à distance
- ou former les enseignants aux NTIC.

Il est important d'identifier la spécificité de la formation documentaire en bibliothèque pour deux raisons :

- Par instinct de survie : il faut enseigner de manière plus efficace, pour que les ressources documentaires soient plus et mieux utilisées. Il faut apprendre à l'étudiant comment appliquer au monde des bibliothèques des règles valables dans le monde extérieur et apprises ailleurs (il ne s'agit plus d'une *première expérience* dans les bibliothèques; celles-ci font partie d'un univers non-clos – bien que l'illusion persiste que la bibliothèque est toujours fermée, qu'on est en avance puisqu'on a toujours conservé l'information et qu'on connaît bien les techniques bibliothéconomiques; mais d'autres acteurs dans cet univers avancent plus vite...).
- Au vu du peu de légitimité que la bibliothèque a comme acteur pédagogique dans l'université (bien que les enseignants reconnaissent parfois leur ignorance en matière de recherche documentaire) : il faut investir dans la formation mais en tenant compte du fait que les cursus sont devenus beaucoup plus vastes et aspécifiques. Le partenariat entre bibliothèques et enseignants/étudiants est crucial : la formation doit s'intégrer au cursus disciplinaire de l'étudiant, les habiletés à acquérir doivent répondre aux exigences de formation de l'étudiant.

Qu'est-ce qui est encore spécifique aux bibliothèques dans la formation à l'information? Sur quoi doit porter la formation en bibliothèque?

Avec l'introduction des nouvelles technologies dans les bibliothèques, les bibliothécaires ont été sollicités afin d'assurer la formation de base des lecteurs aux outils de recherche électroniques, indispensable à toute démarche de recherche documentaire (comme la recherche par mot clé, la troncature, etc.). Mais le risque est de ne faire que de l'alphabétisation électronique. Bien qu'il faille s'assurer que les notions de base sont acquises, il faut aller au-delà du B A BA d'Internet, d'autant que les lecteurs ont souvent déjà une première expérience de recherche sur Internet. Le besoin de formation s'est déplacé des notions de base vers une méthodologie, vers l'acquisition d'un ensemble d'aptitudes.

Méthodologie de la recherche

| | Etapes | Objectifs |
|------------------------------|--|---|
| Collecte | Définition ↓ état de l'art (ouvrages de référence, bibliographies analytiques et critiques) ↓ Outil du recueil d'information | Concept, limites, mots clés Hypothèses de recherche (observation, induction, hypothèse, déduction) |
| Recueil d'information | Constitution de la base documentaire : Bibliographie, collecte de documents | |
| Lecture | Évaluation du matériel : critères de validation internes et externes Traitement de l'information | Appropriation et validation (classement, notes, plan, résumé) |
| Interprétation | Critique de cohérence : pertinence, validité, fiabilité | Démonstration |
| Formulation | Rédaction, communication | Méthodologie Exposé Références |

Méthode : ensemble plus ou moins structuré et cohérent de principes censés orienter l'ensemble des démarches du processus éducatif dans lequel elle s'inscrit.

Techniques : ensemble de démarches préétablies à effectuer dans un certain ordre et éventuellement dans un certain contexte, plus ou moins contraignant suivant les techniques.

Bibliothécaires et enseignants ont leur rôle dans l'apprentissage de ce processus cognitif. Néanmoins, étant donné la place qu'Internet a pu prendre aux yeux des étudiants, on ne peut plus, comme on l'écrivait en 1995, confier de manière distincte "au bibliothécaire l'apprentissage des techniques et à l'enseignant universitaire, l'intégration des techniques dans la méthodologie générale et spécialisée de la recherche".

Aujourd'hui, le rôle du bibliothécaire va au-delà de l'apprentissage du maniement des outils et des techniques (*procedural knowledge*). Il doit apprendre comment identifier et évaluer les sources d'information (*conceptual knowledge*).

- *Procedural knowledge* : apprentissage du maniement des outils de recherche (ex. : fonctions d'Internet; typologie des sources d'informations traditionnelles et typologie des sources d'informations sur Internet)
- *Conceptual knowledge* : capacité à utiliser et exploiter l'information recueillie. (ex. : évaluation des sources d'informations traditionnelles et sur Internet, typologie des recherches d'informations sur Internet).

Les connaissances procédurales et conceptuelles ne forment pas deux ensembles distincts et consécutifs dans le processus d'apprentissage; la maîtrise de certains concepts par exemple est indispensable à la formulation d'une requête. Le bibliothécaire ne peut pas se borner à l'apprentissage des techniques; il se doit de montrer les limites des moteurs de recherche (casser le mythe de la machine qui peut tout faire, tout trouver sur Internet) et de donner aux étudiants les moyens intellectuels de naviguer parmi les ressources disponibles, de sélectionner les références pertinentes et d'évaluer l'information trouvée. Les bibliothécaires doivent développer chez les étudiants une certaine "culture de l'information".

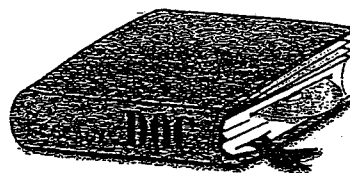
Il serait **désastreux** de séparer la méthodologie générale de la recherche de la méthodologie de la recherche sur Internet; les méthodologies doivent être coordonnées afin de lutter contre la tentation du "couper-coller", c'est-à-dire la reproduction outrancière de passages entiers d'articles ou d'autres textes trouvés sur Internet dans les travaux d'étudiants, et surtout afin de leur permettre de comparer la qualité des résultats de leurs recherches par voie traditionnelle et par Internet.

Conclusions

Après analyse, la place du bibliothécaire dans la formation documentaire ne peut donc être remise en question à l'ère de l'information numérique.

Néanmoins, le développement des activités d'enseignement à distance et du concept d'université virtuelle soulève la question de la formation documentaire comme sujet potentiel d'enseignement à distance. Dans ce domaine, il faut proscrire les méthodes qui ne sont pas interactives. En effet, la durée moyenne d'attention est inférieure à 10 minutes s'il n'y a pas d'interactivité avec l'étudiant, alors qu'elle s'élève à 40 minutes en présence de l'enseignant. Les méthodes interactives d'enseignement à distance peuvent être appliquées au contrôle des connaissances procédurales, comme par exemple l'élaboration d'une bibliographie sommaire. Elles sont également adaptées à l'apprentissage "par objectifs" puisque tous les outils de communication électroniques trouvent leur place dans ce type d'approche.

Il n'empêche que la bibliothèque "réelle" doit être considérée, et demeure à juste titre, un terrain d'expérience inégalé dans le processus éducatif ; c'est le lieu privilégié de rencontre entre bibliothécaires et enseignants, et le lieu où l'étudiant bénéficiera par excellence de l'intervention conjointe de ces deux acteurs indispensables à la formation documentaire. Ce rôle primordial de la bibliothèque en tant que lieu d'apprentissage et de rencontre va à l'encontre d'une conception purement virtuelle de la bibliothèque, de l'idée que la bibliothèque physique pourrait disparaître au profit de la bibliothèque virtuelle. On n'apprend pas à nager dans une piscine virtuelle!



**CONTRAT - CADRE
DE PARTENARIAT INTERUNIVERSITAIRE**

CAMPUS NUMERIQUE « Réseaux.doc »

**Entre l'Université de Paris X Nanterre
200, avenue de la République
92001 NANTERRE cedex**

Représentée par son Président : Olivier AUDEOUD

et

**l'Université de Paris IV – Paris Sorbonne
1, rue Victor Cousin
75005 PARIS**

Représentée par son Président : Georges MOLINIÉ

et

**l'Université de Bourgogne
Esplanade Erasme
BP 27877
21078 DIJON Cedex**

Représentée par son Président : Bernard LAURIN

et

**l'Université de Haute-Alsace
2, rue des Frères Lumière
68093 MULHOUSE Cedex**

Représentée par son Président : Guy SCHULTZ

et

**l'Université de Nancy II
25, rue Baron Louis
BP 454
54001 NANCY Cedex**

Représentée par son Président : Herbert NERY

7.10

et

l'Université de Clermont – Ferrand II

34, Avenue Carnot

BP 185

CLERMONT – FERRAND Cedex 1

Représentée par son Président : Albert ODOUARD

et

l'Université de Lille III

Domaine du Pont de Bois

BP 225

59654 VILLENEUVE D'ASCQ

Représentée par son Président : Philippe ROUSSEAU

et

l'Université de Toulouse II

5, Allées Antonio Machado

31058 TOULOUSE Cedex 1

Représentée par son Président : Rémy PECH

et

PENSSIB

17/21 boulevard du 11 novembre 1918

69623 VILLEURBANNE Cedex

Représentée par son Directeur : François DUPUIGRENET - DESROUSSILLES

et

PURFIST de Paris

17 rue des Bernardins

75005 PARIS

Représentée par la Directrice de l'École des Chartes : Anita GUERREAU - JALABERT

dénommés ci-après « Les établissements »,

8/10

Il est décidé ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de la réponse aux appels à projets des ministères de la recherche et de l'éducation nationale pour la constitution de campus numériques, clos respectivement le 12 juin 2001 et le 3 juin 2002, et après une année d'étude de faisabilité, les établissements ont décidé de constituer un consortium dans le cadre d'un projet intitulé « Réseaux.doc », destiné à la formation de tous publics à la maîtrise de l'information.

ARTICLE 1 : Objet

1.1 : Le présent contrat a pour objet la constitution d'un partenariat-cadre inter-établissement et la fixation des modalités de son fonctionnement.

Cette convention de partenariat-cadre est complétée par deux conventions parallèles : l'une signée entre un établissement et ses auteurs et concernant la cession des droits, l'autre entre la tête de réseau du Campus numérique « Réseaux.doc » et chacun des établissements partenaires à titre individuel, concernant la mise à disposition de ressources sur le site Internet de «Réseaux.doc».

Cette convention de partenariat-cadre comporte une annexe spécifique concernant l'URFIST dont le rôle est de former, non pas les étudiants, mais les enseignants et les formateurs.

1.2 : Objectifs

1.2.1 Les publics et le parcours de formation dans les établissements d'enseignement

- Le public visé est un public de formation initiale ou continue depuis l'entrée à l'université jusqu'au doctorat.
- Le consortium a pour objectif de construire une offre de formation en maîtrise de l'information qui soit modulaire, numérique, ouverte et à distance, créditable (ECTS) et capitalisable. Chaque établissement reste maître et responsable de la sélection et de l'inscription des étudiants, du suivi de l'enseignement par les équipes pédagogiques des unités concernées et de la délivrance des unités d'enseignement concernées.
- Ce parcours de formation sera au besoin mis à jour chaque année par le comité de pilotage, qui se prononcera avant le 1^{er} mai sur le programme proposé pour l'année universitaire suivante, et qui demandera par l'intermédiaire des établissements partenaires les mises à jour à faire par les auteurs avant le 1^{er} juillet.

1.2.2 Ingénierie pédagogique

Le consortium se donne pour mission de mettre en place un dispositif de formation qui se compose :

- d'une logistique d'accueil, d'analyse de la demande, et d'information sur les ressources ;
- d'une politique coordonnée de production de ressources électroniques modulaires,

interactives et multimédia ;

- d'un suivi personnalisé en présentiel ou distanciel par l'intermédiaire d'une plate-forme d'enseignement à distance, mise à disposition de tous les partenaires par l'Université de Paris X Nanterre, porteur du Campus numérique « Réseaux.doc » ;
- d'une offre de services documentaires en ligne ouverte à tous publics, y compris en dehors des partenariats de la présente convention-cadre.

1.2.3 Formation des acteurs du dispositif

Les établissements considèrent qu'une condition nécessaire à la réussite du programme de formation ouverte à distance est un accompagnement conséquent des différents acteurs du dispositif par des actions de formation bien ciblées.

Les établissements déclarent tout mettre en oeuvre avec l'aide des professionnels de la maîtrise de l'information scientifique et technique pour assurer chacun dans son établissement, ou collectivement dans des opérations conjointes, les formations des personnels administratifs et enseignants engagés dans « Réseaux.doc ».

ARTICLE 2 : Membres du consortium

2.1 : Membres fondateurs

Ont la qualité de membres fondateurs les établissements signataires du présent partenariat-cadre.

2.2. Nouveaux membres

Le consortium pourra accueillir de nouveaux membres, respectant les conditions énumérées ci-dessous, par avenant au présent contrat, sur décision du Comité de pilotage prise suivant les modalités ci-après exposées

2.2.1 Conditions à remplir par tout nouveau membre du consortium

- être un établissement public d'enseignement supérieur ou un établissement homologué ou une institution spécialisée dans la documentation.
- reconnaître les dispositifs déjà adoptés, faire adopter les termes du contrat de consortium par le président ou le directeur de l'établissement et faire signer l'avenant concerné.
- s'engager sur le suivi des étudiants par du tutorat présentiel ou en ligne, synchrone ou asynchrone.

2.2.2 Modalités

Toute candidature au titre de nouveau membre sera instruite par le Comité de pilotage qui pourra entendre toute personne qu'il jugera utile en vue de se prononcer sur l'adhésion.

La décision d'adhésion est prise à l'unanimité des membres du Comité de pilotage.

L'adhésion d'un nouveau membre lui confère le droit de jouir de toute les prérogatives attachées à l'exécution du présent contrat et lui confère toutes les obligations inhérentes.